

ATTESTATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT LES PROFESSIONS NON SALARIEES

à ne compléter que par les personnes exerçant les professions ou activités suivantes
en complément de la communication du compte d'exploitation ou bilan (pièce(s) obligatoire(s)):

Travailleurs indépendants, chef d'entreprise, artisans taxis, artisans, professions libérales, commerçants, gérants, associés commanditaires ou commandités ou propriétaires de parts de sociétés ou d'actions

Je soussigné(e) : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Nom de l'activité : _____

Adresse de l'activité : _____

(*) mentions obligatoires

Type de document communiqué (*) : ☐ compte d'exploitation ☐ bilan

Période de référence du dernier exercice clôturé (*) :

du _____ au _____.

Déclare avoir perçu (*) _____ Euros nets (cotisations sociales déduites

- CAMTI/CARTI - s'il y a lieu et sous réserve de justificatifs), de l'activité précitée, mentionnés en page

n° _____ du compte d'exploitation / bilan, en qualité de _____.

n.b. : ☒ les sommes déclarées doivent être conformes au compte d'exploitation/bilan

☒ en cas d'activités multiples, les attestations doivent être établies individuellement

☒ en cas de production d'un bilan établi par un comptable, ce dernier devra également établir une attestation précisant les rémunérations perçues au titre de l'activité pour la même période.

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués à l'administration dans le cadre du présent dossier ;
- avoir connaissance qu'une fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ , le _____ .

Signature :

Article 103 du Code pénal :

« Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et de l'amende prévue au chiffre 2 de l'article 26, sans préjudice, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent Code ou des lois spéciales, quiconque :

1° Aura établi sciemment un certificat ou une attestation faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° Aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou certificat originairement sincère ;

3° Aura sciemment fait usage ou tenté de faire usage d'un certificat inexact ou falsifié ».